



REPUBLIKAN' I MADAGASIKARA
Fivavana - Tenindrazana - Fandrosoana

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2020-095

portant ratification de l'accord de prêt relatif au financement du Projet d'Appui à la Connectivité des Transports (PACT) entre la République de Madagascar et l'Association Internationale pour le Développement (IDA)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT :

- Vu la Constitution,
- Vu la loi n°2019-007 du 13 janvier 2020 autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement du Projet d'Appui à la Connectivité des Transports (PACT) entre la République de Madagascar et l'Association Internationale pour le Développement (IDA),
- Vu le Décret n° 2019-7407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
- Vu le Décret n°2020-070 du 29 janvier 2020 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE:

Article premier.- Est ratifié l'accord de financement relatif au projet d'Appui à la Connectivité des Transports (PACT) entre la République de Madagascar et l'Association Internationale pour le Développement (IDA), conclu le 18 novembre 2019, pour un montant de CENT DEUX MILLIONS SEPT CENT MILLE DROIT DE TIRAGE SPECIAUX (102 700 000 DTS), soit CENT QUARANTE MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (140 000 000 USD), équivalent à CINQ CENT DIX HUIT MILLIARDS CENT QUARANTE CINQ MILLIONS SIX CENT MILLE ARIARY (518 145 600 000 MGA).

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 10 février 2020

Andry RAJOELINA

Par le Président de la République

Par le Premier Ministre,
Chef de Gouvernement

NTSAY Christian
Le Ministre de l'Economie
et des Finances

Le Ministre de l'Aménagement du
Territoire et des Travaux Publics

RANDRIAMANDRATO Richard James

ANDRIANAINARIVELO Hajo

Pour ampliation conforme,
Antananarivo, le 14 FEV. 2020

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



mecheingnantos
RAZANADRINARISON Rondro Lucette